

---

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Du 5 Janvier 2006**

---

Présents : M. Jean-Pierre JORCIN - Me Cécile BURDIN - M. Cosme DAMÉ - Me Emma GAGNIERE - MM. Daniel GARNIER - Gilbert PILLOUD - Pierre SUIFFET - Albert TOURT -  
Excusé : M. Jacques FINIELS

**Présentation par Messieurs RICARD et DARMENDRAIL du projet Lyon Turin Ferroviaire dans le cadre de l'enquête publique.**

A la demande de la mairie, pour information au conseil municipal, il a été demandé à Monsieur RICARD d'organiser cette réunion.

Monsieur RICARD précise tout d'abord que L.T.F est une Société bi nationale chargée du secteur entre Saint-Jean-de-Maurienne et Bruzzolo et notamment du tunnel de base et de Bussoleno. Il rappelle les principales dates qui ont marqué le projet :

- 29.01.2001 : signature de l'accord intergouvernemental franco italien, ratifié par les 2 parlements en 2002,
- avril 2004 : l'Union Européenne définit 30 projets prioritaires à réaliser d'ici 2020 dans le cadre du réseau de transport européen,
- 18.04 et 13.10.2005 : les ministres en charge des transports lors de visites à Saint-Martin-la-Porte et à La praz ont annoncé la tenue de l'enquête publique de Déclaration d'Utilité Publique avant l'été 2006.

L'avancement du projet :

- études du projet : études de sécurité et d'exploitation, études techniques et d'environnement, études économiques et de montage financier ⇒ l'Avant Projet Sommaire a été approuvé par les 2 états en décembre 2003, l'Avant Projet de Référence est en cours de rédaction et sera terminé au printemps 2006.
- les reconnaissances et sondages divers : terminés en France mais n'ont pu démarrer en Italie en raison d'oppositions locales au projet.

LTF prépare également les dossiers d'enquête publique de la partie commune franco italienne.

Principales décisions attendues d'ici 2008 :

- choix du montage juridique et financier,
- accords internationaux définissant les conditions de réalisation du projet (montage),
- accord avec l'Union Européenne sur le financement européen.

Travaux de reconnaissance : les descenderies

Ce sont des tunnels de grande dimension qui permettent de rejoindre le tunnel de base et qui ont plusieurs fonctions : améliorer la connaissance des terrains, permettre l'attaque sur plusieurs fronts et assurer la ventilation et l'accès des équipes de maintenance et de secours au tunnel de base.

- Descenderie de Modane (4000 m) : 1086 m réalisés au printemps 2004
- Descenderie de St martin la Porte (2000 m) : 1360 m réalisés
- Descenderie de la Praz (2500 m) : inaugurée en octobre 2005, est en phase d'installation
- Descenderie de Venaus (7000 m) : les travaux n'ont pas démarré .

## Dossiers mis à l'enquête

- Le dossier d'enquête publique comporte les pièces réglementaires :
  - Notice explicative
  - Plan de situation
  - Plan général des travaux
  - Caractéristiques principales des ouvrages
  - Appréciations sommaires des dépenses
  - Etude d'impact (comprend notamment la description des impacts et mesures et par site, les effets sur la santé)
  - Evaluation socio-économique du projet
    - Le dossier loi sur l'eau : analyse des impacts du projet et mesures retenues par rapport à la problématique
    - Le dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (POS ou PLU)

Les dossiers d'enquête seront mis en disposition du public en mairie ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations du public. Des permanences seront assurées par un commissaire enquêteur. A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête transmettra son rapport au Conseil d'Etat.

## Les déblais

25 à 30% des matériaux excavés seront valorisés, le reste sera mis en dépôt. La carrière du Paradis est pressentie pour le dépôt de matériaux (4.5 à 6 M m<sup>3</sup>) extraits d'Italie (tunnel de base et tunnel de Bussoleno). A l'achèvement des travaux la carrière sera revégétalisée par LTF. Des études de faisabilité, environnementale, floristique et paysagère ont été réalisées. Elles ont mis en évidence l'existence sur le site d'une fleur protégée (*saponaria lutea*), mais qui se trouve en périphérie et ne sera donc pas touchée par le dépôt de déblais.

L'acheminement des matériaux se ferait par téléphérique des environs de Venaus jusqu'à la Carrière du Paradis.

Des études spécifiques ont été réalisées sur l'amiante. Les roches concernées sont potentiellement amiantifères mais en faible quantité, dans tous les cas inférieure aux seuils légaux. Il est de toute façon prévu de ne déposer dans la carrière du Paradis que des matériaux ne contenant pas d'amiante. Celle-ci serait transportée par procédé ad-hoc vers un site en Italie. En ce qui concerne le radon (présent dans toutes les roches), les mesures réalisées jusqu'alors sur les roches les plus à risque de contamination radioactive ont donné des résultats largement inférieurs à la norme légale.

Enfin des mesures de drainage ont été effectuées selon la caractéristique des roches (perméabilité, fracturation, épaisseur, etc...). Pour Lanslebourg, aucun risque n'est avéré pour les eaux en surface.

Il est demandé d'organiser une autre réunion d'information publique sur ce sujet et plus particulièrement sur le projet de mise en dépôt de matériaux d'excavation des tunnels dans la carrière du Paradis avant que démarre le projet d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.